



Rennes, le 14 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 mai 2024 : Signature du contrat départemental de solidarité territoriale entre Vallons de Haute Bretagne Communauté et le Département d'Ille-et-Vilaine

Le 14 mai 2024, Jean-Luc Chenut, Président du Département d'Ille-et-Vilaine et Thierry Beaujouan, Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté (18 communes), se sont réunis pour signer le contrat départemental de solidarité territoriale, un dispositif majeur et volontariste au service des territoires.

Ce contrat accorde à Vallons de Haute Bretagne Communauté, **une enveloppe financière de 3 939 269 euros**, soit **86 €/habitant·e**, pour mettre en œuvre ses projets de développement, d'investissement et d'animation sur ce territoire.

À travers cette 4^e génération de contrats, le Département agit en faveur des solidarités humaines et territoriales, de la cohésion sociale, d'une meilleure adaptation aux dérèglements climatiques et de la protection de la biodiversité.

L'enveloppe financière allouée pour financer des projets sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, est divisée en deux catégories : 3 311 039 € pour les investissements et 628 230 € viendront financer les projets de fonctionnement.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Vallons de Haute Bretagne Communauté	3 311 039 €	628 230 €	3 939 269 €

Pour rappel, l'enveloppe financière se partage entre investissement et fonctionnement pour soutenir deux types de projets distincts :

- La **partie investissement** concerne les projets structurants utiles à plusieurs communes et favorisant l'équilibre des territoires. Les projets qui répondent aux priorités départementales : social, accès aux services, mobilités durables, habitat, transition et environnement peuvent être financés jusqu'à 50%. 10% de bonification peuvent s'ajouter pour les projets à forts enjeux environnementaux et sociaux.
- Le **volet de fonctionnement** permet de soutenir des manifestations et des événements portés par les communes, les intercommunalités ou des associations. Il est dédié à l'animation de la vie locale et à la cohésion sociale.

- **Identifier les enjeux du territoire pour mieux y répondre**

Dès la fin de l'année 2022, le Département a mené, avec Vallons de Haute Bretagne Communauté, un diagnostic afin d'identifier les enjeux prioritaires du territoire pour la période 2023-2028 :

- Développer l'économie et soutenir la création d'emplois ;
- Contribuer à la qualité de vie des habitants ;
- Affirmer l'identité et l'attractivité du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, un comité de pilotage territorial, composé d'élus locaux, départementaux et de représentants de la société civile, s'est réuni pour identifier des projets qui répondent aux enjeux soulevés.

En résulte, l'élaboration d'une programmation de projets en cohérence avec les compétences départementales et de Vallons de Haute Bretagne Communauté, en faveur de l'enfance et de la jeunesse, de l'accès à la culture et au sport pour tous, de l'équilibre territorial, du développement durable et de la transition énergétique.

- **Les projets d'investissement retenus dans le cadre du contrat de solidarité territoriale**

Les premiers projets d'investissement financés dans le cadre de l'enveloppe allouée comprennent plusieurs actions d'un montant de **7 396 557,65 €**, pour un montant total de subvention départementale de **1 420 685 €**, soit **42,90 %** de l'enveloppe d'investissement dédiée au territoire. Voici les projets retenus dans cette première phase de contractualisation :

- Création d'une aire de jeux inclusive pour les jeunes enfants à Bourg-des-Comptes, coût prévisionnel de 50 000 € pour un montant de subvention départementale programmée de 15 000 € (30 %) ;
- Construction d'une Maison d'Assistants Maternels à Comblessac, coût prévisionnel de 525 246,65 € pour un montant de subvention départementale programmée de 55 000 € (10,20 %) ;
- Modernisation et amélioration de l'Espace Galatée, centre culturel de Guichen, coût prévisionnel de 636 310 € pour un montant de subvention départementale programmée de 180 000 € (28,30 %) ;
- Extension et rénovation de l'Espace Social Alexis Moison de Guipry-Messac, coût prévisionnel de 1 767 401 € pour un montant de subvention départementale programmée de 430 000 € (20,50 %) ;
- Extension de la Maison de Santé de Val d'Anast, coût prévisionnel de 489 400 € pour un montant de subvention départementale programmée de 100 000 € (23 %) ;
- Réhabilitation de l'ancien presbytère de Goven en tiers-lieu, coût prévisionnel de 1 200 000 € pour un montant de subvention départementale programmée de 140 685 € (10,50 %) ;
- Restructuration et mise en accessibilité de la piscine de Guipry-Messac, coût prévisionnel de 2 313 000 € pour un montant de subvention départementale programmée de 300 000 € (13 %) ;
- Mettre en place une équipe chargée de l'opération d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire de Vallons de Haute Bretagne, coût prévisionnel de 415 200 € pour un montant de subvention départementale programmée de 200 000 € (48 %).

Ces premières actions d'investissement concernent l'année 2023. D'autres projets au stade de l'intention ou de la réflexion, et dont l'agenda et le financement restent à préciser, ont été recensés afin de pouvoir mobiliser l'ingénierie départementale en fonction des besoins. Le comité de pilotage territorial a la possibilité de proposer d'autres projets d'investissement en 2024 et 2025.